

06.10.2021 - 10:15 Uhr

Initiative sur les soins infirmiers devant le peuple: le contre-projet indirect est une réponse immédiate à la pénurie de soignants

Bern (ots) -

L'initiative "Pour des soins infirmiers forts" sera soumise en votation populaire le 28 novembre. Le contre-projet indirect qui lui est opposé représente une alternative immédiate, substantielle et ferme afin de remédier à la pénurie de personnel soignant. Les organisations de fournisseurs de prestations - H+ Les Hôpitaux de Suisse, senesuisse et l'Association Spitex privée Suisse ASPS - soutiennent ce contre-projet indirect, car il reprend les revendications justifiées des initiants et pourra être immédiatement mis en oeuvre. Voilà pourquoi ces associations disent NON à l'initiative sur les soins infirmiers.

Des contributions à la formation pour un total de près d'un milliard de francs, des compétences plus étendues pour le personnel soignant et la prise en considération des besoins accrus en soins des personnes souffrant de pathologies complexes ainsi que des patients nécessitant des soins palliatifs: telles sont les mesures essentielles et substantielles votées par le Parlement pour renforcer les soins infirmiers et remédier à la pénurie de main-d'oeuvre. Avec le [contre-projet indirect à l'initiative "Pour des soins infirmiers forts"](#), les Chambres fédérales ont approuvé au printemps 2021 un projet qui peut être réalisé sans attendre, pour autant que l'initiative soit refusée le 28 novembre 2021 par les citoyens.

Un oui à l'initiative retarderait les mesures de lutte contre la pénurie de main-d'oeuvre

En revanche, si l'initiative est acceptée, le contre-projet indirect sera caduc. Le renforcement des soins infirmiers sera certes inscrit dans la Constitution, mais les acquis du contre-projet indirect cités plus hauts seront remis en discussion. Le Conseil fédéral devra élaborer un message et le Parlement reprendra à zéro ses délibérations - la procédure durera des années, pour une issue des plus incertaines. Jusqu'à ce qu'un nouveau projet de mise en oeuvre soit prêt, rien ne changera: cet arrêt retardera encore les mesures visant à remédier à la pénurie d'infirmières et d'infirmiers. Or il faut des solutions immédiates et ne pas attendre encore des années. Le récent [rapport de la CDS et de l'Obsan sur le personnel de santé 2021](#) le rappelle également. Depuis 2019, des lacunes ont déjà pu être quelque peu comblées avec la formation et la formation continue de davantage de soignants mais une forte pénurie de personnel infirmier se dessine néanmoins jusqu'en 2029.

Les associations veulent une action immédiate en faveur des soignants

Certes, les associations de fournisseurs de prestations - H+, senesuisse et ASPS - soutiennent les intentions des initiants, mais le contre-projet indirect a clairement leur préférence. Il contribuera dès 2022 au renforcement des soins en se limitant aux éléments à introduire effectivement au niveau fédéral. Les fournisseurs de prestations estiment que l'amélioration des conditions de travail et une augmentation des effectifs par équipe ne sont pas des objectifs qu'il faut remplir via une modification de la Constitution ou en légiférant au niveau national. Il convient de les traiter sur le plan cantonal dans le cadre du dialogue entre les partenaires sociaux, qui a fait ses preuves. Pour ces raisons, les associations de fournisseurs de prestations s'engagent dans la campagne: "Agir maintenant pour les soignants: NON à l'initiative".

Contact:

H+ Les Hôpitaux de Suisse
Anne-Geneviève Bütikofer, directrice
Tél.: 031 335 11 63
E-mail: medien@hplus.ch

Senesuisse
Christian Streit, directeur
Tél.: 031 911 20 00
E-mail: chstreit@senesuisse.ch

ASPS - Association Spitex privée Suisse ASPS
Marcel Durst, directeur
Tél.: 031 370 76 73
E-mail: marcel.durst@spitexprivée.swiss